

# Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques

## Déclaration du groupe des professions libérales

Relier les problématiques environnementales et sociales s'impose, dès lors que l'on constate que les pays et les populations ne sont pas tous égaux face notamment aux changements climatiques, et leurs conséquences.

On connaît les facteurs de risque de surmortalité ou de pathologies diverses, que ce soient les expositions fréquentes aux pollutions de toute nature (pollutions de l'air, de l'eau, nuisances sonores, ...), que ce soient les comportements liés aux conditions de vie (logement indigne, mobilité quotidienne...) ou liés aux conditions de travail pour n'en citer que quelques-unes.

Il existe un large consensus sur la responsabilité des activités humaines dans le changement climatique et sur la nécessité d'agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre qu'elles génèrent, pour limiter l'ampleur des changements à venir. Si rien n'est fait ou insuffisamment, il en résulterait de nouvelles inégalités. Il y a donc urgence !

La précarité énergétique, qui constitue à nos yeux un enjeu essentiel doit être combattue. De nombreux ménages rencontrent des difficultés à assumer le coût de l'énergie nécessaire à la satisfaction de leurs besoins élémentaires, en raison notamment de l'insuffisance de leurs ressources ou de leur condition de vie.

Face à la détresse financière de certains ménages, la transition énergétique doit être sociale et solidaire. Pour réussir, il est nécessaire de mobiliser tous les acteurs de cette mutation par des actions de prévention, par des programmes d'amélioration de l'efficacité énergétique des logements. Combattre efficacement la précarité énergétique implique à la fois d'identifier les foyers concernés et de comprendre l'ensemble des mécanismes qui les conduisent dans cette situation. C'est à ces conditions que des actions ciblées et efficaces, aussi bien curatives que préventives, pourront être lancées et réussies.

Les inégalités se cumulent et s'accroissent pour un certain nombre d'individus, pour diverses raisons. La plupart des préconisations qui tendent à identifier et à réduire les inégalités sociales et environnementales, nous agréent.

La relation entre l'environnemental et le social est à double sens : les inégalités sociales nourrissent les inégalités environnementales, comme ces dernières amplifient en retour les inégalités sociales. Et pourtant, les français s'éloignent des enjeux environnementaux alors qu'il s'agit de questions centrales de leur quotidien.

La responsabilité et la réparation environnementales posent question. Comment faire évoluer le droit, l'enrichir pour qu'il soit « juste » ? Quid de la reconnaissance du préjudice écologique « pur » assorti d'un principe de réparation ? Le dissensus, mis en avant dans l'avis, montre bien que la question n'est pas tranchée.

Quant au principe de précaution, le problème de son périmètre demeure. Ce principe ne doit pas être stérilisateur de progrès. Il faut reconnaître que toute expérimentation comporte des risques.

Enfin, il est important de souligner que les entreprises ou producteurs français, par un comportement vertueux vis-à-vis des normes contraignantes, sont le plus souvent victimes de distorsions de concurrence dues au dumping environnemental et social... dont le consommateur final fait souvent les frais. Nous attendons de l'Europe qu'elle joue son rôle de contrôle face aux distorsions d'application des normes environnementales que par ailleurs, elle fixe.

Cet avis embrasse des pistes très larges, qu'il faut continuer à explorer. Le groupe des professions libérales l'a voté.